



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/27 8 avril 2016

FRANÇAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-seizième réunion
Montréal, 9 – 13 mai 2016

PROPOSITION DE PROJET: CONGO

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

• Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième PNUE/ONUDI tranche)

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Congo

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale), ONUDI	63 ^e	35 % d'ici 2020

II) DONNÉES LES PLUS RÉCENTES COMMUNIQUÉES EN	Année : 2014	8,72 (tonnes PAO)
VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe l)		

III) DONNÉES LES PLUS RÉCENTES DU PROGRAMME SECTORIEL DE PAYS (tonnes PAO)									Année : 2014	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisation en laboratoire	secteur	
				Fabrication	Entretien					
HCFC-22					8,72				8,72	

IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)								
Valeur de référence	10,14	Point de départ des réductions globales durables :	10,14					
2009 - 2010 :								
	CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)							
Déjà approuvée :	3,55	Restante:	6,59					

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination de SAO (tonnes PAO)	0,4		0,3		0,4	1,1
	Financement (\$US)	45 200		28 250		39 550	113 000
ONUDI	Élimination de SAO (tonnes PAO)	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8
	Financement (\$US)	81 750	0	0	0	0	81 750

VI) DONNÉES DE PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de conso	Limites de consommation du Protocole de				10,14	10,14	9,13	9,13	9,13	9,13	9,13	6,59	S.O.
Montréal													
Consommation maxi	male autorisée	e (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	10,14	10,14	9,13	9,13	9,13	9,13	9,13	6,59	s.o.
Financement	PNUE	Coûts du projet	45 000	0	30 000	0	0	40 000	0	25 000	0	35 000	175 000
convenu (\$US)		Coûts d'appui	5 850	0	3 900	0	0	5 200	0	3 250	0	4 550	22 750
	ONUDI	Coûts du projet	100 000	0	0	0	0	75 000	0	0	0	0	175 000
		Coûts d'appui	9 000	0	0	0	0	6 750	0	0	0	0	15 750
Fonds approuvés pa	r le Comité	Coûts du projet	145 000	0	30 000	0	0	0,0	0	0	0	0	175 000
exécutif (\$US)		Coûts d'appui	14 850	0	3 900	0	0	0,0	0	0	0	0	18 750
Total des fonds demandés pour		Coûts du projet	0	0	0	0	0	115 000	0	0	0	0	115 000
approbation à ce (\$US)	tte réunion	Coûts d'appui	0	0	0	0	0	11 950	0	0	0	0	11 950

Recommandation du Secrétariat :	Approbation générale
---------------------------------	----------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Congo, le PNUE, en sa qualité d'agence d'exécution principale, a soumis à l'examen du Comité exécutif, à sa 76^e réunion, une demande de financement concernant le plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (phase 1, troisième tranche), pour un montant total de 126 950 \$US, comprenant 40 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 5 200 \$US pour le PNUE, et 75 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 6 750 \$US pour l'ONUDI. Cette présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2016-2018.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC-22

2. Le gouvernement du Congo a déclaré une consommation de 8,72 tonnes PAO de HCFC en 2014 et une consommation estimée de 8,72 tonnes PAO pour 2015. La consommation de HCFC pour 2011-2015 figure au tableau 1 ci-après :

Tableau 1. Consommation de HCFC au Congo (données de l'article 7 2011-2014, estimation 2015)

HCFC-22	2011	2012	2013	2014	2015	Valeur de référence
Tonnes métriques	192	179,4	170	158,5	158,5	184,4
Tonnes PAO	10,56	9,87	9,35	8,72	8,72	10,14

3. La consommation de HCFC-22, qui montre une tendance à la baisse de 2011 à 2015, est vouée à l'entretien des climatiseurs domestiques et centraux et de l'équipement de réfrigération commerciale et industrielle. La consommation de HCFC pour 2014 et 2015 est inférieure aux objectifs du Protocole de Montréal pour ces années.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement du Congo a déclaré les données de consommation de son secteur des HCFC par le biais du rapport sur la mise en œuvre du programme de pays 2014, qui correspondent aux données communiquées en vertu de l'article 7. Ce rapport sera remis d'ici le 30 avril 2016.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

5. Au Congo, l'octroi de permis d'importation et d'exportation de SAO, y compris les HCFC, est couvert par le décret du cadre de réglementation du 13 mai 2002, qui contrôle l'importation, l'exportation et la réexportation de SAO et d'équipement renfermant des SAO (y compris les HCFC). Ce cadre est par ailleurs renforcé par la réglementation sous-régionale mise en place par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) en novembre 2004, qui vise à harmoniser les règlements relatifs à l'importation, à la commercialisation, à l'utilisation et la réexportation des SAO et de leurs contenants. La réglementation de la CEMAC contrôle également les HCFC et l'équipement à base de HCFC.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

6. Les principales activités mises en œuvre comprennent les suivantes :

- a) Trois ateliers de formation à l'intention de 62 agents des douanes et 36 agents commerciaux sur la surveillance et le contrôle de l'importation et de la distribution des HCFC:
- b) Trois ateliers de formation à l'intention de 58 techniciens en réfrigération sur les bonnes pratiques en matière d'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation et de manipulation sans risque des frigorigènes à base d'hydrocarbure;
- c) Achèvement du processus d'achat et de livraison de l'équipement et des outils destinés aux centres d'excellence, et formations sur leur utilisation dans le cadre de la première tranche.

Surveillance et évaluation du projet

7. L'Unité nationale d'ozone (UNO) s'est chargée de superviser la mise en œuvre du PGEH, avec le concours de deux consultants.

Niveau de décaissement

8. En date d'avril 2016, sur le montant de 175 000 \$US approuvé jusqu'ici, 163 526 \$US ont été décaissés (64 956 \$US pour le PNUE et 98 570 \$US pour l'ONUDI), comme le montre le tableau 2 : Le solde de 11 473 \$US sera décaissé en 2016.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Congo (\$US)

Agence	Première	Première tranche Deuxième			Total approuvé		
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	
PNUE	45 000	45 000	30 000	19 956	75 000	64 956	
ONUDI	100 000	98 570	0	0	100 000	98 570	
Total	145 000	143 570	30 000	19 956	175 000	163 526	
Taux de décaissement		99		67		93	
(%)							

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

- 9. Au cours de la troisième tranche, le PNUE finalisera les dernières activités de la deuxième tranche se rapportant à la formation d'agents des douanes et de techniciens en réfrigération supplémentaires. Le financement prévu pour la troisième tranche permettra au gouvernement du Congo de renforcer les compétences des agents des douanes et des techniciens en réfrigération en enrichissant leurs connaissances sur les bonnes pratiques en réfrigération et sur les nouvelles technologies, et en leur procurant l'équipement et les outils nécessaires. Les activités ci-après seront mises en œuvre :
 - a) Quatre ateliers à l'intention de 80 agents des douanes sur l'identification et le contrôle des HCFC et de l'équipement à base de HCFC (PNUE) (15 000 \$US);
 - b) Cinq ateliers à l'intention de 100 techniciens en réfrigération sur la récupération et le recyclage des HCFC et la manipulation sans risque des frigorigènes à base d'hydrocarbure (PNUE) (15 000 \$US);

- c) Renforcement des centres d'excellence par la diffusion d'information concernant l'évolution des technologies les plus récentes, la distribution d'équipement de base et d'outils d'entretien (p. ex., balance, tenue de brasage au propane et à l'oxygène, collecteur et outils de sécurité) pour 50 ateliers sur l'entretien des appareils utilisant des frigorigènes, et formation de 200 techniciens sur l'utilisation de l'équipement et des outils (ONUDI) (75 000 \$US);
- d) Suivi et mise en œuvre de toutes les activités relatives au PGEH et collecte des données avec l'aide d'un expert en réfrigération et d'un expert des douanes (PNUE) (10 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport de vérification

10. Au moment de la communication du présent document, le rapport de vérification sur la consommation des HCFC pour les années 2013, 2014 et 2015 était encore en cours d'élaboration. Toutefois, en conformité avec la décision 72/19, les fonds approuvés en vertu de la troisième tranche ne seront pas transférés aux agences d'exécution tant que le Secrétariat n'aura pas examiné le rapport de vérification et confirmé que le gouvernement du Congo respecte les dispositions du Protocole de Montréal et son accord avec le Comité exécutif.

Rapport sur la consommation de HCFC

11. La consommation de HCFC déclarée pour 2013, soit 9,35 tonnes PAO, était supérieure au quota établi (8,8 tonnes PAO), mais inférieure à la consommation maximale autorisée (10,14 tonnes PAO) pour cette année-là. Le PNUE a expliqué que ce résultat était attribuable au fait que certains importateurs se sont enregistrés à la dernière minute et que leurs demandes d'importation ont été autorisées. Le gouvernement a confirmé qu'il prendrait les mesures nécessaires pour éviter ce type de situation à l'avenir et informerait bien à l'avance tous les importateurs au sujet de la période d'enregistrement.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

12. Le gouvernement du Congo a déjà fixé les quotas d'importation des HCFC pour 2016 à 8.52 tonnes PAO.

Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération

13. En ce qui a trait à la viabilité à long terme des programmes de formation, le PNUE a indiqué que comme le Congo est membre de la CEMAC, tous les agents des douanes reçoivent leurs formations à l'école sous-régionale des douanes située en République centrafricaine, qui a intégré un module sur l'ozone dans son programme. De plus, un accord a été signé avec le principal institut de formation de Brazzaville en vue d'offrir une formation continue sur les bonnes pratiques en matière d'entretien des appareils de réfrigération et de manipulation sans danger des frigorigènes à base d'hydrocarbure, qui a été ajoutée à son programme.

14. Pour ce qui est des activités de conversion aux frigorigènes à base d'hydrocarbure, le PNUE a fait savoir que le gouvernement est au courant des décisions pertinentes prises par le Comité exécutif ¹. Selon le Programme, aucune activité organisée de reconversion de l'équipement à base de HCFC-22 à la technologie des frigorigènes à base d'hydrocarbure n'est actuellement menée au Congo. Ce pays ne dispose pas encore des règlements ou codes permettant d'autoriser l'utilisation de systèmes de réfrigération et de climatisation à base d'hydrocarbure, ni d'une politique faisant la promotion du recours à des solutions de rechange favorables au climat. Outre le HCFC-22, les autres frigorigènes actuellement disponibles sur le marché local sont le HFC-410A, le HFC-407C et le HC-290.

Conclusion

15. La mise en œuvre du PGEH progresse. Le système national de quota et d'octroi de permis d'importation est opérationnel. Même si la quantité de HCFC importé dans le pays en 2013 a été supérieure aux quotas établis (mais inférieure à la consommation maximale autorisée) pour cette année-là, le gouvernement a pris immédiatement les dispositions voulues pour éviter ce type de situation à l'avenir, et la consommation déclarée pour 2014 et 2015 se situe sous les niveaux autorisés. Les activités menées au titre des deux premières tranches et celles prévues dans le cadre de la troisième tranche, y compris celles visant le renforcement des centres d'excellence et des capacités nationales de contrôle des HCFC, ainsi que l'acquisition et la distribution de l'équipement d'entretien des appareils de réfrigération, consolideront le secteur de l'entretien et assureront la viabilité à long terme des activités proposées au titre de la phase I du PGEH.

RECOMMANDATION

16. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (phase I, deuxième tranche) au Congo; et recommande en outre l'approbation globale de la troisième tranche de la phase I du PGEH pour ce pays, avec le plan de mise en œuvre de la tranche 2016-2018 correspondant, aux niveaux de financement figurant au tableau ci-dessous, étant entendu que les fonds ne seront pas transférés au PNUE et à l'ONUDI tant que le Secrétariat n'aura pas examiné le rapport de vérification et confirmé que le gouvernement du Congo est en situation de conformité avec le Protocole de Montréal et l'accord signé entre le gouvernement et le Comité exécutif :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC	40 000	5 200	PNUE
	(phase I, troisième tranche)			
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC	75 000	6 750	ONUDI
	(phase I, deuxième tranche)			

_

¹ Décisions 72/17 et 73/34.